

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DDEEES 121 Subvention avec convention à l'Institut National des Métiers d'Art.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'Institut National des Métiers d'Art, et l'attribution d'une subvention pour l'organisation des Journées des Métiers d'Art ;

Sur le rapport présenté par Madame Lyne COHEN SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Institut Nationale des Métiers d'Art ; 23 Avenue Daumesnil à Paris 12^e arrondissement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'Institut Nationale des Métiers d'Art (Dossier n° 2013_06000, n° SIMPA : 20311)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574, Ligne P004 (VF 55003), du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2013.